

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00219

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : DGA Ressources  
Tél : 04 66 56 11 89  
Réf : MR/IS/LS

**Objet : Délégation de signature en matière de gestion des directions ressources à Mme Isabelle SCHMIDT - directrice générale adjointe ressources**

Le maire d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-19,

Vu la délibération n°25\_02\_01 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant élection du maire,

**Considérant** que conformément aux dispositions de l'article L2122-19 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, aux directeurs et aux responsables de service,

**Considérant** que Mme Isabelle SCHMIDT exerce les fonctions de directrice générale adjointe en charge des directions ressources au sein du service commun ressources de la ville d'Alès,

**Considérant** que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature, en matière de gestion des services ressources à Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge des directions ressources de la ville d'Alès,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge des directions ressources, sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le maire de la ville d'Alès, en ce qui concerne :

**Direction juridique / prévention des risques**

1/ service prévention des risques majeurs

- ↳ procédures de péril
- information de saisine du tribunal administratif
- convocation à expertise
- certificat de périls et/ou non péril

↳ obligations légales de débroussaillage

- courriers et notifications relatifs aux opérations de contrôles de l'exécution des OLD (article L135-1 du Code forestier)

↳ divers

- notification des conventions
- certificat administratif et attestation administrative
- attestation évènement météo

## 2/ service juridique et assurances

- demandes d'avis ou de renseignements à l'administration fiscale ou au service de la publicité foncière
- demandes d'informations relatives aux agents en vue de l'exécution d'une décision de justice,
- les formulaires de reçus de dons
- les attestations auto-missions
- les courriers d'accusé de réception des sinistres
- les certificats administratifs et attestations administratives
- les courriers d'acceptation des dommages à destination des assurances
- les avis à victime.

### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge des directions ressources, sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le maire de la ville d'Alès, en ce qui concerne :

#### **Direction des ressources humaines**

↳ les courriers, actes et arrêtés relatifs aux domaines suivants :

- fin de contrat de travail,
- rupture conventionnelle, licenciement quel qu'en soit le motif y compris conduite des entretiens,
- mise en demeure de reprise de fonctions, abandon de poste, absence de service fait,
- avis sur les demandes de cumuls d'activités,
- pour les procédures disciplinaires : engagement de procédure, rapport disciplinaire,
- courriers d'avertissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge de la DGA ressources, M. Patrick CATHELIN, directeur général, exercera ces mêmes délégations.

### **ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge de la DGA ressources, sous le contrôle et la responsabilité de M. le maire, pour l'ensemble des dépenses relatives à la direction générale adjointe ressources pour :

- les bons de commande juridiques et financiers sauf ceux inférieurs ou égaux à 25 000 € avec référence à un marché public en cours et/ou une fiche marché,
- les courriers de reconduction de marché,
- les décomptes généraux et définitifs (D.G.D.),
- les certificats administratifs à l'appui d'un paiement.

#### **ARTICLE 4 :**

Les actes pris par Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe dans les matières déléguées par Monsieur le maire de la ville d'Alès portent la mention « pour le maire et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des directions ressources ».

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT - directrice générale adjointe en charge des directions ressources, délégation de signature est donnée aux responsables de service et de département nommés ci-après, dans leurs domaines respectifs, pour les actes listés à l'article 1 du présent arrêté, sous le contrôle et la responsabilité de M. le maire :

#### **Direction juridique / prévention des risques**

1/ service prévention des risques majeurs : **Mme Sarah GARCIA, responsable de service**

2/ service juridique et assurances : **Mme Laure CANAVAGGIO, responsable de département.**

#### **ARTICLE 6 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge des directions ressources, délégation de signature est donnée à M. Patrick CATHELIN, directeur général, à M. Pierre VIGUIÉ, directeur général adjoint et à Mmes Christelle BARRES et Lydia PICQ, directrices générales adjointes, sous le contrôle et la responsabilité de M. le maire, en matière de dépenses de la direction générale adjointe ressources pour les documents listés à l'article 3 du présent arrêté.

#### **ARTICLE 7 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, les actes pris par les responsables de service et de département précités dans les matières qui leur ont été déléguées devront porter la mention « pour le maire et par délégation de signature, le responsable de service / département ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe, les actes pris par M. Patrick CATHELIN, directeur général, dans les matières qui lui auront été déléguées, devront porter la mention « pour le maire et par délégation de signature, le directeur général ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe, les actes pris par M. Pierre VIGUIÉ, Mmes Christelle BARRES ou Lydia PICQ, directeur(trices) général(es) adjoint(es), dans les matières qui leur auront été déléguées, devront porter la mention « pour le maire et par délégation de signature, le/la directeur/trice général/le adjoint/e ».

**ARTICLE 8 :**


L'exercice de ces délégations débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

**ARTICLE 9 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Isabelle SCHMIDT, Christelle BARRES, Lydia PICQ, Sarah GARCIA et Laure CANAVAGGIO et à MM. Patrick CATHELINÉAU et Pierre VIGUIÉ.

Alès, le 28 MARS 2025



Le maire  
Christophe RIVENQ

